



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2020-3948  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit –  
Mélanges en cuve, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Herbicide Liberty 200 SN  
**Numéro d'homologation :** 25337  
**Principe actif (p.a.) :** Glufosinate d'ammonium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3295269

### But de la demande

La demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN pour ajouter l'utilisation sur le soya Enlist E3, dans un mélange en cuve avec l'herbicide homologué Enlist 1 (n° d'homologation 33701; contenant du 2,4-D, présent sous forme de sel de choline).

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glufosinate d'ammonium dans le soya Enlist E3 n'a été soumise. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué des données sur les résidus obtenues avec du soya tolérant au glufosinate d'ammonium. D'après cette évaluation, les résidus ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. En conséquence, l'extension du profil d'emploi ne devrait pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de glufosinate d'ammonium et elle ne posera de risque sanitaire préoccupant pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

La demande de modification de l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN afin d'inclure le mélange en cuve avec l'herbicide Enlist 1 aux fins d'utilisation sur le soya Enlist E3 peut être appuyée du point de vue de l'exposition professionnelle étant donné que le profil d'emploi sur le soya Enlist E3 dans un mélange en cuve avec l'herbicide Enlist 1 correspond au profil d'emploi homologué du glufosinate d'ammonium. Par conséquent, l'exposition potentielle des préposés au

mélange, au chargement et à l'application, et des passants et des travailleurs qui retournent sur les lieux après l'application, ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle aux produits déjà homologués contenant ce principe actif. L'utilisation de ce produit ne devrait entraîner aucun risque préoccupant pour la santé si les travailleurs et les passants respectent les instructions, les mises en garde et les restrictions figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation de l'herbicide Liberty 200 SN dans le soya Enlist E3 s'inscrit dans le profil d'emploi homologué actuel. L'extension du profil d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour inclure l'utilisation nationale dans le soya Enlist E3 et dans les mélanges en cuve avec l'herbicide Enlist 1 est acceptable du point de vue du risque environnemental lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation de la valeur**

La modification de l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour inclure l'herbicide Enlist 1 comme produit d'association offre aux utilisateurs une option pour contrôler un large éventail de graminées et de latifoliées sur le soya Enlist E3. De plus, les principes actifs formulés dans l'herbicide Liberty 200 SN et l'herbicide Enlist 1 appartiennent à des groupes de modes d'action des herbicides différents dont les spectres de contrôle des mauvaises herbes se chevauchent, offrant aux utilisateurs un traitement utile qui peut aider à gérer le développement de biotypes de mauvaises herbes résistants aux herbicides.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique et des données issues d'essais répétés en champ effectués au Canada et aux États-Unis. Cette information a démontré que l'on pouvait s'attendre à ce que le soya Enlist E3 ait une marge de tolérance adéquate au mélange en cuve de l'herbicide Liberty 200 SN et de l'herbicide Enlist 1 appliqué selon les modes d'emploi figurant sur l'étiquette.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer la modification de l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN afin d'ajouter l'utilisation sur le soya Enlist E3, dans un mélange en cuve avec l'herbicide Enlist 1.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3172544	2020, Trial reports - BASF, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2
3172546	2020, Trial reports - Corteva Dow AgroSciences, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2
3172547	2020, Liberty 200 SN - Value 10, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9